



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 8 septembre 2025, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Étienne Côté, conseiller n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2025
- 3. Question sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation**
 - 5.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 263 N.S décrétant une dépense de 238 400\$ et un emprunt de 238 400\$ pour l'acquisition des équipements d'hiver pour le camion 10 roues Freightliner, modèle 114DS+.
- 6. Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'août 2025
- 7. Administration générale**
 - 7.1 Appui - Parrainage SPAAC
 - 7.2 Demande Partenariat - Journée Personnes Aînées 2025
 - 7.3 Octroi de mandat – Achat de propane : caserne et garage
 - 7.4 Appui - Mise en place de Maisons Canada
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Aucun point
- 9. Transport routier et voirie**
 - 9.1 Renouvellement du contrat de déneigeur
 - 9.2 Octroi de mandat - Entretien des génératrices
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1 Octroi de mandat - Calibration des débitmètres
 - 10.2 Offre de services hydrogéologie eau souterraine
- 11. Urbanisme**
 - 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en août 2025
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1 Adoption de la politique MADA
 - 12.2 Mise en place - Comité de suivi pour le plan d'action MADA 2025-2028
 - 12.3 Fourniture et infrastructures - Dark Whisky

- 12.4 Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière pour le programme Nouveaux Horizons
- 12.5 Don à la Fondation CLSC Suzor-Côté
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 20.

2025-09-192

1. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-193

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyé par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2025 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Question sur l'ordre du jour

4. Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 11 aout 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

- 5. Législation**
5.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 263 N.S. décrétant une dépense de 238 400 \$ et un emprunt de 238 400 \$ pour l'acquisition des équipements d'hiver pour le camion 10 roues Freightliner, modèle 114DS+
Il est, par la présente, donné l'avis de motion, par Étienne Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 263 N.S décrétant une dépense de 238 400\$ et un emprunt de 238 400\$ pour l'acquisition des équipements d'hiver pour le camion 10 roues Freightliner, modèle 114DS+.
- 6. Finance**
6.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'août 2025
CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 186 881,68 \$;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;
CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant 186 881,68 \$;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;
Il est résolu,
QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2025-09-194**
- 7. Administration générale**
7.1 Appui - Parrainage SPAAC
CONSIDÉRANT QUE la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska a soumis une demande de parrainage d'un animal dans le cadre d'une campagne de sociofinancement visant à aménager une salle de chirurgie et à assurer la présence d'un vétérinaire sur place;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de parrainer un chat ou un chien;
CONSIDÉRANT QUE le coût du parrainage est de 500 \$ pour un chat et de 1 000 \$ pour un chien;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Steve Gauthier;
Il est résolu,
QUE le conseil municipal autorise le parrainage d'un chat, pour un montant de 500 \$.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2025-09-195**

2025-09-196

7.2

Demande Partenariat - Journée Personnes Ainées 2025

CONSIDÉRANT QUE la Table de Concertation Pour Les Personnes Aînées de la MRC d'Arthabaska a soumis une demande de partenariat dans le cadre d'une campagne de sociofinancement visant à améliorer l'ensemble des conditions de vie des personnes aînées et encourager celle-ci à assumer leur rôle de citoyen et de citoyenne.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité d'offrir une contribution annuelle minimale de 50\$ ainsi que l'achat de deux billets au coût de 25\$ pour les citoyens pour la journée internationale des aînés.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le Conseil municipal autorise le partenariat dans le cadre d'une campagne de sociofinancement pour la Table de Concertation Pour Les Personnes Aînées de la MRC d'Arthabaska, pour un montant de 50\$ et l'achat de deux billets au coût de 25\$ pour les citoyens pour la journée internationale des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-197

7.3

Octroi de mandat - Achat de propane ; Caserne et Garage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de propane pour le chauffage de la caserne et du garage municipal pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT la réception des prix suivants :

Hamel Propane : 0.6850 \$/litre, plus GES et taxes applicables;

Sonic : 0,5890 \$/litre, plus GES et taxes applicables.

Les droits d'émission GES demeurent variable selon les variations de la bourse du carbone.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Étienne Côté, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

D'octroyer le contrat à Sonic et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de vente de propane à prix fixe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-198

7.4

Appui - Mise en place de Maisons Canada

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés

dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment* ;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaîsse les compétences des gouvernements locaux ;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
- **M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral**
 - minister-ministre@infc.gc.ca
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**

- premierministre@quebec.ca
- **Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'habitation**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- **Votre député fédéral**
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - info@fqm.ca
- **Fédération canadienne des municipalités (FCM)**
 - info@fcm.ca

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le Conseil municipal appuie la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-199	<p>8. Sécurité publique 8.1 Aucun point</p> <p>9. Transport routier et voirie 9.1 Renouvellement du contrat de déneigeur</p>	<p>CONSIDÉRANT la nécessité d'un déneigeur pour la période hivernale;</p>
--------------------	--	--

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais ;

Il est résolu,

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de déneigement avec Marc Descormiers pour la période du 17 novembre 2025 au 12 avril 2026;

QUE Monsieur Descormiers entrera en poste entre le 15 novembre et le 1^{er} décembre 2025, selon les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-200	<p>9.2 Octroi de mandat - Entretien des génératrices CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à 2 fournisseurs pour le service d'entretien préventif des génératrices;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu des soumissions;</p> <p>CONSIDÉRANT les coûts des soumissions reçues suivants :</p>
--------------------	--

WAJAX				
Description	Entretien	Pièces	Insp.	Total (taxes en sus)
Générateur - Generac Modèle : G0064390	753 \$	85.70 \$	623 \$	1 461.70 \$
Générateur - Kohler Modèle : 100REOZJF	753 \$	401.35 \$	623 \$	1 777.35 \$
TOTAL :				
Appel de service – Taux horaire lundi au vendredi (7h 30 à 17 h)				
Appel de service – Taux horaire lundi au vendredi (17 h à 24 h) minimum 4 heures				
Appel de service – De 24 h à 7 h 30 en semaine, fin de semaine et jours fériés (min. 4 heures)				

SIB GÉNÉRATRICES				
Description	Entretien	Pièces	Insp.	Total (taxes en sus)
Générateur - Generac Modèle : G0064390	500,00 \$		325,00 \$	825,00 \$
Générateur - Kohler Modèle : 100REOZJF	1095,00 \$		400 \$	1 495,00 \$
TOTAL :				
Appel de service – Taux horaire lundi au vendredi (7h 30 à 16 h30)				
Appel de service – Taux horaire lundi au vendredi (après 16 h30)				
Appel de service - Fin de semaine et jours fériés				
Kilométrage				

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain,
appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE soit octroyé le contrat à SIB Génératrices pour le service d'entretien préventif des génératrices pour les années 2025 à 2027 au montant de 2 320,00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.
10.1

Hygiène du milieu

Octroi de mandat - Calibration des débitmètres

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, l'exploitant d'une station d'épuration doit mesurer le débit journalier des eaux usées traitées par sa station à l'aide d'un appareil permettant de mesurer le débit avec une marge d'erreur inférieure à 15 % de la valeur réelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 22 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 750 \$ pour une personne physique ou de 3 500 \$ dans les autres cas peut être imposée à l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées qui fait défaut:

1° de maintenir en bon état de fonctionnement un appareil exigé en vertu du présent règlement;

2025-09-201

2° d'étalonner l'appareil visé à l'article 4 au moins une fois par année.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services inclut :

- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre puit eau usée;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre puit Chest 5;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre de sortie de l'usine;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre d'eau usée;
- La vérification de la calibration et rapport du débitmètre de distribution;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- Cyr Système au coût de 3 350,00\$, plus taxes applicables
- Avizo Experts-Conseil inc. au coût de 3 375,00\$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Étienne Côté, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE soit mandaté par Cyr Système pour la calibration des débitmètres pour un montant de 3 350,00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

2025-09-202

Offre de services hydrogéologie eau souterraine

CONSIDÉRANT QUE les ressources en eau souterraine disponibles sur le territoire de la municipalité doivent être évaluées afin d'identifier des sites favorables à la captation d'eau souterraine à proximité de la zone urbanisée afin de minimiser les frais de raccordement au réseau de distribution existant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville est motivée par la projection d'un développement résidentiel qui pourrait accueillir jusqu'à 160 nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services professionnels en hydrogéologie de Groupe Conseil UDA inc. au coût de 4 910,00\$, plus taxes applicables pour l'étude préliminaire afin d'identifier des sites favorables à la captation d'eau souterraine en regard des infrastructures existantes ainsi que de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le conseil mandate Groupe Conseil UDA inc. pour la réalisation de l'étude de l'hydrogéologie préliminaire au montant de 4 910,00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **Urbanisme**
11.1 **Dépôt de la liste des permis émis en août 2025**
L'inspectrice en bâtiment, Madame Evelyne Cantin, dépose la liste des permis du mois d'août 2025, totalisant l'émission de 11 permis pour une valeur totale des travaux de 85 500 \$.

12. **Loisirs et culture**
12.1 **Adoption de la politique MADA**
CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2024-05-147, adoptée lors de la séance du conseil du 6 mai 2024, la municipalité a convenu de participer à la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC d'Arthabaska, avec 15 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés depuis mai 2024, à la suite de la réponse positive du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2024-05-147, adoptée à la séance du conseil du 6 mai 2024, la municipalité de Chesterville a autorisé la création d'un comité local MADA dans le cadre de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été distribué en septembre 2024 et qu'une consultation citoyenne a eu lieu le 10 février 2025 dans la municipalité et que les données ont été recueillies et analysées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité local MADA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre,

Il est résolu,

QUE le conseil adopte la Politique MADA 2025-2028 de la municipalité de Chesterville et son plan d'action;

QUE la direction générale ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin soient autorisés au nom de la municipalité de Chesterville, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE la Politique MADA de la municipalité sera lancée et dévoilée en janvier 2026 à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-204

12.2 Mise en place - Comité de suivi pour le plan d'action MADA 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2025-09-203, adoptée lors de la séance du conseil du 8 septembre 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais appuyée par Chantal Desharnais,

Il est résolu,

QUE le conseil crée un comité de suivi du plan d'action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes : Chantal Desharnais et Josyane Comtois;

QUE le conseil désigne Étienne Croteau pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi;

QUE la direction générale ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin soient autorisés au nom de la municipalité de Chesterville, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QU'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-205

12.3

Fourniture et infrastructures - Dark Whisky

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Lemieux tiendra le festival Country Dark Whiskey, du 17 au 21 septembre prochain, sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lemieux a besoin des infrastructures municipales pour l'installation d'un chapiteau, en l'occurrence le terrain de baseball et le terrain de soccer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise l'utilisation des infrastructures à M. Christian Lemieux pour l'évènement du festival country Dark Whiskey du 15 au 22 septembre 2025;

QUE M. Lemieux s'engage à faire respecter les règles de

sécurité et dégage la municipalité de Chesterville de toute responsabilité en cas d'accident ou blessure de quelques natures causés par le terrain et/ou les autres installations et équipements du parc;

QUE M. Lemieux s'engage à désigner la municipalité de Chesterville à titre d'assuré additionnel, dès le début des installations jusqu'à la fin du démantèlement de tout matériel;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que M. Lemieux fasse une demande de permis de vente d'alcool et/ou de permis de consommation de boissons alcooliques pour le début des installations jusqu'à la fin du démantèlement de tout matériel;

QU'AUCUNE bouteille de verre ne soit admise sur les sites des infrastructures;

QUE M. Lemieux s'engage à ramasser les canettes vides et les ordures;

QUE M. Lemieux soit responsable de la sécurité des lieux;

QUE M. Lemieux s'engage à remettre les lieux propres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4
2025-09-206

Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière pour le programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada lance un appel de propositions (AP) 2025-2026 pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise principalement des projets qui habilitent les aînés dans leur communauté et contribuent à l'amélioration de leur santé et leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE ce programme pourrait permettre à la municipalité de favoriser la participation des aînés à un plus grand nombre d'activités sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut demander une aide financière jusqu'à 25 000 \$ pour le projet "Les Rendez-vous des aînés de Chesterville";

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

Demande d'aide financière Fondation CLSC

2025-09-207

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dons provenant de la Fondation CLSC Suzor-Côté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme joue un rôle essentiel dans la vie des membres de notre communauté, en les accompagnant à toutes les étapes de leur vie;

CONSIDÉRANT QU'EN 2024 ce sont 166 foyers de Chesterville qui ont bénéficié des services du CLSC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE la municipalité verse une somme de 100.00 \$ à même le budget de fonctionnement, à la Fondation CLSC Suzor-Côté, afin de continuer leur mission d'offrir du matériel médical gratuitement et de soutenir les initiatives qui permettent aux gens de notre communauté de rester chez eux, dans un environnement sécuritaire et chaleureux, quelle que soient les épreuves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-09-208

13. **Varia**

14. **Période de questions**

15. **Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE la séance soit levée à 19H56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.